



# PAYSAGES

études & aménagements urbains

Bâtiment 8

16, av. Charles-de-Gaulle

31130 Balma

paysages-urba.fr

contact@paysages-urba.fr

05 34 27 62 28

Lieu de réunion : **Salles des fêtes de Saint-Créac**

Objet : **Elaboration de la carte communale : Restitution du diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement**

Date : **12 Janvier 2021**

## Présents :

- BEGUE Vincent, Maire,
- NICOUD Gilles, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,
- FAURE Murielle, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire,
- SOLER Cyril, bureau d'études COMET,
- SERVAT Adeline, bureau d'études PAYSAGES
- SIMONNEAUD Charlyne, bureau d'études PAYSAGES.

## Compte-rendu

La réunion a pour objet la présentation du diagnostic stratégique et de l'état initial de l'environnement de l'élaboration de la carte communale de Saint-Créac.

### Préambule :

- La présentation du diagnostic est une synthèse du document qui a été rédigé. La commune pourra mettre à disposition du public ce document (site internet et/ou secrétariat).
- La deuxième étape de l'élaboration de la carte communale est la définition du projet d'aménagement.

### Intégration territoriale :

- Le territoire dispose d'un positionnement stratégique à l'articulation de plusieurs pôles locaux : Lectoure, Fleurance et Beaumont-de-Lomagne. A cela s'ajoute la position à mi-chemin entre les pôles supérieurs d'Agen et Auch ; la commune est également limitrophe du département du Tarn-et-Garonne.
- Saint-Créac est catégorisée comme une commune isolée hors influence des pôles, à la croisée de 3 bassins de vie (Fleurance, Lectoure et Beaumont-de-Lomagne), son intégration à celui de Fleurance correspond à la réalité.
- Le SCOT de Gascogne lorsqu'il sera approuvé deviendra intégrateur des documents de planification supérieurs. Pour l'instant, le SCoT catégorise Saint-Créac comme une commune de niveau 5, à savoir une commune rurale à conforter en tant que lieu de vie

SIRET 513 293 498 000 20

Code APE 7112B

TVA IC FR 74 513 293 798

SARL au capital de 80 000 €





et qui doit promouvoir le renouvellement de la population. La Carte communale de Saint-Créac devra s'y référer.

- Lors de la réunion de consultation avec les Personnes Publiques Associées (PPA), le Syndicat mixte du SCoT devra être invité afin de donner un premier avis sur le document.

#### **Éléments humains :**

- Le dernier recensement de 2017 indique une population communale de 83 habitants.
- L'évolution démographique de la commune est intrinsèquement liée au solde migratoire ; le solde naturel est négatif depuis 1975, le solde migratoire quant à lui oscille sur la même période, il est cependant négatif sur la dernière période (2012-2017) selon l'INSEE.
- Les catégories des 0-14 ans et 30-44 ans correspondant aux familles sont largement sous-représentées ; à l'inverse, les + de 60 ans représentent 43% de la population.
- Les couples sans enfant et les personnes seules sont majoritaires sur la commune ; ces constats sont également observés dans l'enquête menée par notre Bureau d'Etudes.
- La cible de cette carte communale est sans conteste l'accueil de familles sur le territoire ; ces constats permettent d'aider à expliquer les raisons de l'ouverture à l'urbanisation de certaines zones. Le but est d'accueillir de nouvelles familles pour inverser la tendance du vieillissement.

#### **Structure économique et déplacements :**

- Malgré une diminution du nombre d'exploitations sur la commune depuis 1988, Saint-Créac tient son économie principalement de l'agriculture, tournée à 80% vers la production céréalière.

#### **Organisation et fonctionnement urbain :**

- La commune de Saint-Créac est organisée selon le modèle traditionnel ; certains hameaux présents sur le cadastre napoléonien se sont aujourd'hui développés, c'est le cas d'Embarthe notamment.
- Depuis 2010, seules 2 nouvelles constructions ont été autorisées, preuve de la nécessité d'ouvrir de nouvelles zones urbanisables dans la continuité de l'existant.
- Le volume de résidences secondaires (37% selon notre enquête) est à prendre en compte car il est conséquent pour une commune de 83 habitants.

#### **Milieu naturel et biodiversité :**

- Saint-Créac est intéressée par une ZNIEFF « Vallon de Lavassère et plateau de Mauroux », un Espace Naturel Sensible (ENS) recouvre approximativement la ZNIEFF.
- En plus de la ZNIEFF, le SRCE fait état de plusieurs continuités écologiques en lien étroit avec l'Arrats : plusieurs réservoirs de biodiversité à préserver appartiennent à la trame bleue du ruisseau de Lavassère et de ses deux affluents et également un puissant corridor surfacique autour de l'Arrats. On note également la présence au Nord d'un réservoir de biodiversité boisé.



- Le Hameau d'Embarthe est donc concerné par la présence de la ZNIEFF ; en utilisant la dent creuse, nous pouvons potentiellement justifier que c'est acceptable d'ouvrir à la construction cet espace.
- Le secteur de la Boubée est moins contraint qu'Embarthe d'un point de vue écologique, le secteur du bourg quant à lui n'a pas de contrainte particulière bien que la protection au titre des monuments historiques s'applique.
- Lorsque le projet sera stabilisé, l'autorité environnementale sera saisie afin de savoir s'il est nécessaire de réaliser une évaluation environnementale sur la commune.

**Milieu physique et ressources naturelles :**

- Le potentiel d'énergie solaire est assez favorable aux installations photovoltaïques et thermiques.
- La commune est incluse dans la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) caractérisée par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins.

**Suite de l'étude :**

- La prochaine réunion constituera la première séance de travail sur le projet de développement et a été fixée au mardi 23 février 2021 à 14h.
- Lors de cette réunion, la commune devra donner son objectif d'accueil de nouveaux habitants et sa traduction en nombre de logements.

A Balma, le 19 janvier 2021  
Charlyne SIMONNEAUD, Paysages